

DÉCLARATION RELATIVE
AUX PRINCIPALES INCIDENCES
NÉGATIVES DES DÉCISIONS
D'INVESTISSEMENT SUR LES
FACTEURS DE DURABILITÉ

2023

Principal Adverse Impact (PAI)

Date de publication : 30 juin 2024

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27/11/2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.



Sommaire

I – Résumé	3
II/ Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	4
A. Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l’environnement	4
B. Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	8
C. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux.....	11
D. Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers.....	12
E. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.....	13
III/ indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l’environnement	15
A. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	15
IV/ indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption	16
B. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	16

I – Résumé

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT - 969500DEKQHM09GPQM16

La présente déclaration s'inscrit dans le cadre de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après le « Règlement SFDR »). Elle vise à décrire les politiques de diligence raisonnable en matière d'incidences négatives mises en oeuvre par la société de gestion Ellipsis Asset Management au niveau de l'entité.

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Ellipsis AM. La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Au titre de cette déclaration, les principales incidences négatives sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Afin de conserver une approche similaire entre le rapport Loi Énergie-Climat et le calcul des incidences négatives, Ellipsis AM a retenu le même périmètre de gestion : portefeuilles classifiés article 8 - SFDR et mandats ayant une approche ESG intégrée. Concrètement, cela couvre le périmètre Fixed Income (soit 100% des portefeuilles convertibles & crédit sous gestion) et l'OPC Ellipsis Optimal Solutions – Liquid Alternative. Les résultats sont communiqués sur la base des mêmes actifs couverts au dénominateur des indicateurs. Pour chacune des incidences négatives, sont indiqués le taux de couverture avec la répartition entre les données estimées et rapportées.

Pour le calcul des Principales Incidences Négatives, Ellipsis AM s'appuie sur un seul fournisseur de données, Clarity AI. Pour cette première déclaration, une marge d'erreur existe liée à de faibles taux de couverture, ce qui s'explique par l'indisponibilité d'un certain nombre d'indicateurs. Afin de combler, en partie, cette absence de données, Clarity AI a parfois recours à des données estimées. L'entrée en vigueur de la directive CSRD devrait permettre d'augmenter les taux de couverture dans les années à venir, en parallèle de la construction d'un historique de données, ce qui permettra un pilotage approfondi des incidences négatives et une meilleure intégration dans la démarche ESG d'Ellipsis AM.

Consulter notre rapport LEC : https://www.ellipsis-am.com/publication/ComplianceDoc/Fr_Rapport-LEC-Ellipsis-AM.pdf

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité : cf tableaux pages suivantes.

La première comparaison historique sera fournie dans la déclaration 2024 d'ici le 30 juin 2025.



II/ Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture & Source Estimé / Rapporté (cf Clarity AI)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
A. Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	52 575.11 tCO2e	N/A	Couverture 86.52% <i>Estimé 16.03%</i> Rapporté 83.97%	Ces indicateurs climatiques sont calculés périodiquement pour nos portefeuilles convertibles & crédit et leurs benchmarks, via notre fournisseur Clarity AI. Ils sont à disposition de la gestion et du contrôle des risques, et disponibles sur demande à client_service@ellipsis-am.com pour les investisseurs.
		Émissions de GES de niveau 2	9 988.89 tCO2e	N/A	Couverture 86.52% <i>Estimé 16.03%</i> Rapporté 83.97%	
		Émissions de GES de niveau 3	416 131.10 tCO2e	N/A	Couverture 86.18% <i>Estimé 38.96%</i> Rapporté 61.04%	
<p>Dans le cadre du processus d'intégration ESG, ce KPI fait partie du pilier Environnemental du modèle de scoring Sustainalytics utilisé par la gestion pour l'analyse des émetteurs.</p>						



		Émissions totales de GES	475 826.75 tCO2e	N/A	Couverture 86.07% <i>Estimé 38.12%</i> Rapporté 61.88%	Le suivi des controverses via Sustainalytics peut aussi soulever des alertes sur des émetteurs portant sur des incidents relatifs à ces indicateurs climatiques.
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	619.49 tCO2e / M€ investi	N/A	Couverture 86.07% <i>Estimé 38.12%</i> Rapporté 61.88%	* La recherche Sustainalytics prend en compte un large panel d'enjeux ESG matériels (« Material ESG Issues ») évalués à travers une liste d'indicateurs sous-jacents en adéquation avec les sujets/objectifs des PAIs – SFDR : ils constituent le cadre d'analyse et de calcul des scores de risque ESG (« ESG Risk Ratings ») des sociétés évaluées.
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	912.88 tCO2e / M€ CA	N/A	Couverture 86.16% <i>Estimé 38.06%</i> Rapporté 61.94%	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	7.79%	N/A	Couverture 87.56% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables,	Consommation: 61.32% Production: 61.16 %	N/A	Couverture 80.27% Couverture 67.32%	Calcul des indicateurs d'incidences négatives (PAI) sur les fonds convertibles & crédit et de leurs benchmarks via notre fournisseur Clarity AI.



		exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie			
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.43860334 GWh / M€ CA	N/A	Couverture 88.67% <i>Estimé 18.51%</i> Rapporté 81.49%
			NACE A: 0.18 GWh / M€ CA		Couverture 94.29% <i>Estimé 10%</i> Rapporté 90%
			NACE B: 1.02GWh / M€ CA		Couverture 57.28% <i>Estimé 31.13%</i> Rapporté 68.87%
			NACE C: 0.17 GWh / M€ CA		Couverture 89.75% <i>Estimé 8.65%</i> Rapporté 91.35%
			NACE D: 1.32 GWh / M€ CA		Couverture 99.73% <i>Estimé 33.7%</i> Rapporté 66.3%
			NACE E: 0.44 GWh / M€ CA		Couverture 99.57% <i>Estimé 7.14%</i> Rapporté 92.86%
			NACE F: 0.30 GWh / M€ CA		Couverture 99.19% <i>Estimé 31.58%</i> Rapporté 68.42%
			NACE G: 0.020 GWh / M€ CA		Couverture 90.61% <i>Estimé 19.77%</i> Rapporté 80.23%
		NACE H: 1.84 GWh / M€ CA			Couverture 98.15% <i>Estimé 13.33%</i> Rapporté 86.67%



			NACE L: 0.30 GWh / M€ CA		Couverture 96.61% <i>Estimé 19.85%</i> Rapporté 80.15%	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.40%	N/A	Couverture 84.22% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	Cf réponse 1-2-3 Politique d'exclusion sectorielle spécifique relative aux biocides à partir de 2024 sur les fonds convertibles & crédit : https://www.ellipsis-am.com/publication/Compliance-Doc/Fr_Politique-exclusion.pdf
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.00032 t / M€ investi	N/A	Couverture 28.21% <i>Estimé 86.45%</i> Rapporté 13.55%	Calcul des indicateurs d'incidences négatives (PAI) sur les fonds convertibles & crédit et de leurs benchmarks via notre fournisseur Clarity AI.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	15.64 t / M€ investi	N/A	Couverture 86.18% <i>Estimé 51.59%</i> Rapporté 48.41%	Suivi des controverses via Sustainalytics qui peut soulever des alertes sur des émetteurs portant sur des incidents relatifs à ces indicateurs climatiques.



B. Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture & Source Estimé / Rapporté (cf Clarity AI)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales	Part d’investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales	7.50 %	N/A	Couverture 84.22% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	Calcul des indicateurs d’incidences négatives (PAI) sur les fonds convertibles & crédit et de leurs benchmarks via notre fournisseur Clarity AI. Suivi des controverses via Sustainalytics qui peut soulever des alertes sur des émetteurs portant sur des incidents relatifs à ces indicateurs climatiques.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l’OCDE à l’intention	Part d’investissement dans des sociétés qui n’ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de	0.04 %	N/A	Couverture 90.96% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	En 2024, Ellipsis AM s’engage sur une surveillance et une exclusion partielle des émetteurs relative à leur conformité aux guidelines des Nations-Unies et de l’OCDE : nos portefeuilles convertibles & crédit visent un objectif de 90/95% d’alignement sur ces guidelines. Plus largement, Ellipsis AM procède à une



	des entreprises multinationales	remédier à de telles violations				vigilance renforcée sur les entreprises détenues en portefeuille et identifiées par Clarity AI comme présentant une violation des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	8.56 %	N/A	Couverture 56.16% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	Ces indicateurs climatiques sont calculés périodiquement pour nos portefeuilles convertibles & crédit et leurs benchmarks, via notre fournisseur Clarity AI. Ils sont à disposition de la gestion et du contrôle des risques, et disponibles sur demande à client_service@ellipsis-am.com pour les investisseurs.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39.50 %	N/A	Couverture 91.33% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	<p>Dans le cadre du processus d'intégration ESG, ce KPI fait partie du pilier Social et Gouvernance du modèle de scoring Sustainalytics* utilisé par la gestion pour l'analyse des émetteurs.</p> <p>Le suivi des controverses via Sustainalytics peut aussi soulever des alertes sur des émetteurs portant sur des incidents relatifs à ces</p>



						<p>indicateurs sociaux et de gouvernance.</p> <p><i>* La recherche Sustainalytics prend en compte un large panel d'enjeux ESG matériels (« Material ESG Issues ») évalués à travers une liste d'indicateurs sous-jacents en adéquation avec les sujets/objectifs des PAIs – SFDR : ils constituent le cadre d'analyse et de calcul des scores de risque ESG (« ESG Risk Ratings ») des sociétés évaluées.</i></p>
	<p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées</p>	<p>0 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture 91.3% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%</p>	<p>En application de la politique d'investissement ESG et des conventions d'Oslo et d'Ottawa, Ellipsis AM interdit d'investir dans des titres/ instruments émis par des sociétés impliquées dans la conception, construction, commercialisation et stockage des bombes à sous-munitions et mines antipersonnel. Aucun investissement n'a donc été réalisé dans des sociétés impliquées dans les armes controversées.</p>



C. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture & Source Estimé / Rapporté (cf Clarity AI)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	304.69 t CO2e / M€ PIB	N/A	<p>Couverture 100% <i>Estimé 100%</i> Rapporté 0%</p> <p>Pas d'investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</p>	N/A
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	<p>Relatif: 0 %</p> <p>Absolu: 0%</p>	N/A	<p>Couverture 100% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%</p> <p>Couverture 100% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%</p> <p>Pas d'investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</p>	N/A



D. Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture & Source Estimé / Rapporté (cf Clarity AI)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A Pas d'investissements dans des actifs immobiliers	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A	N/A	N/A Pas d'investissements dans des actifs immobiliers	N/A



E. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité

Dans le cadre de notre Politique d'intégration ESG, les indicateurs climatiques, sociaux et de gouvernance que couvrent les PAI font partie de la méthodologie déployée par la recherche extra-financière de Sustainalytics pour l'analyse ESG des émetteurs, et sur laquelle s'appuie notre équipe de gestion.

Ellipsis AM s'appuie à la fois sur le modèle de scoring de risque ESG Sustainalytics pour l'analyse des émetteurs et sur leur suivi des controverses qui peuvent soulever des alertes portant sur des incidents relatifs à ces indicateurs. En effet, Sustainalytics prend en compte un large panel d'enjeux ESG matériels (« Material ESG Issues ») évalués à travers une liste d'indicateurs sous-jacents en adéquation avec les sujets & objectifs des PAI - SFDR : ils constituent le cadre d'analyse et de calcul des scores de risque ESG (« ESG Risk Ratings ») des sociétés évaluées.

Les « principales incidences négatives » (PAI) sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 7 du Règlement SFDR, ne sont pas actuellement prises en compte dans les décisions d'investissements des fonds en raison de l'absence de données disponibles et fiables en l'état actuel du marché. Notre feuille de route à horizon 3 ans vise à évaluer la pertinence des résultats obtenus à fin 2023 et sur les prochaines années pour établir notre plan d'action.

Politique d'engagement

Ellipsis AM a établi une politique de vote exposant les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion : https://www.ellipsis-am.com/publication/ComplianceDoc/Fr_Politique-engagement-vote.pdf

Selon cette politique, deux critères déterminent l'exercice des droits de vote :

- Le seuil de détention des titres : Ellipsis AM participe au vote des résolutions soumises aux assemblées générales des actionnaires lorsqu'elle détient en actions, tous OPC confondus, au moins 3% du capital.
- Conditions matérielles de réalisation du vote : pour les sociétés cotées émettrices de nationalité non française, la participation effective aux assemblées générales sera également conditionnée aux contraintes de l'exercice des droits de vote (accessibilité des documents, coût).

Cependant, dans tous les cas, Ellipsis AM peut participer aux votes des résolutions de toute assemblée générale même si les critères suscités ne sont pas remplis. Il convient de noter que l'utilisation des titres de capital reste marginale, compte tenu de nos stratégies d'investissement.



Aucun rapport annuel de vote n'a été publié car aucun droit de vote n'a été exercé, compte tenu de nos stratégies d'investissement.

Ellipsis AM met en œuvre son engagement à travers une démarche active en matière ESG auprès des émetteurs. Celui-ci passe par un dialogue avec les entreprises, au cours des entretiens menés par les gérants-analystes avec les dirigeants ou les responsables RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale). Cette démarche est particulièrement mise en œuvre lorsque l'équipe de gestion a un doute sur un émetteur, au sujet par exemple de sa communication, un évènement ou bien une notation ESG de Sustainalytics qui ne semble pas justifiée.

Référence aux normes internationales

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme adoptée en 1958 par l'Assemblée Générale des Nations-Unies :

<https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

La Déclaration de l'OIT (**Organisation internationale du Travail**) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998 et amendée en 2022 :

<https://www.ilo.org/fr/declaration-de-loit-relative-aux-principes-et-droits-fondamentaux-au>

Les Principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) à l'intention des entreprises multinationales :

https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

United Nations, Principes directeurs des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'Homme :

https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

Les dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Disponible sur : <https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/>

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) / Sustainable Development Goals (SDGs) :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/?>

Comparaison historique

Il s'agit de la 1^{ère} déclaration, l'historique est, à ce jour, insuffisant.



Indicateurs supplémentaires climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement

III/ indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture & Source Estimé / Rapporté (cf Clarity AI)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité
A. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Eau, déchets et autres matières	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	6.62 %	N/A	Couverture 91.3% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	
Eau, déchets et autres matières	9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006	0.01 %	N/A	Couverture 96.99% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	



Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

IV/ indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l’homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Couverture & Source Estimé / Rapporté (cf Clarity AI)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité
B. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Questions sociales et de personnel	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d’investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	5.25 %	N/A	Couverture 92.26% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	
Questions sociales et de personnel	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d’investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	0.12 %	N/A	Couverture 91.06% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	



<p>Questions sociales et de personnel</p>	<p>7. Cas de discrimination</p>	<p>1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</p> <p>2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée</p>	<p>1: 0.16 number of incidents</p> <p>2: 0.008 number of incidents leading to sanctions</p>	<p>N/A</p>	<p>1: Couverture 84.22%</p> <p>Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.</p> <p>2: Couverture 84.22%</p> <p>Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.</p>	
<p>Droits de l'homme</p>	<p>14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme</p>	<p>Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée</p>	<p>0.03</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture 84.22%</p> <p>Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.</p>	
<p>Lutte contre la corruption et les actes de corruption</p>	<p>15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption</p>	<p>Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la</p>	<p>1.54 %</p>	<p>N/A</p>	<p>Couverture 100% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%</p>	



		corruption				
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0 number of cases	N/A	Couverture 84.22% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes.	
Gouvernance	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales	0	N/A	Couverture 100% <i>Estimé 0%</i> Rapporté 100%	



Ce document publicitaire est exclusivement conçu à des fins d'information et ne constitue pas un conseil en investissement de produits financiers. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document peuvent n'être que partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Toutes ces données ont été établies de bonne foi sur la base d'informations de marché. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. L'investissement concerne la souscription de parts d'un placement collectif et non des actifs sous-jacents. Les OPC n'offrent pas de garantie en capital. L'offre de parts d'OPC peut être limitée ou interdite par la loi dans certaines juridictions. Avant toute proposition, il convient de vérifier dans quels pays le ou les OPC visés dans le présent document sont enregistrés pour la commercialisation. L'OPC ne peut pas être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du prospectus). Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une personne autre que celle à qui il est adressé sans l'accord écrit préalable d'Ellipsis AM. »

Les informations relatives aux instruments ou émetteurs mentionnés ne sont qu'illustratives, sont valables à la date de la conférence et ne constituent pas une recommandation d'investissement à l'achat ou à la vente. Au moment de la diffusion de cet article, les portefeuilles gérés par Ellipsis AM peuvent être exposés ou pas aux émetteurs mentionnés et il est possible que les émetteurs ne soient plus présents en portefeuille à une date ultérieure. Les décisions de gestion futures ne sont pas contraintes par les déclarations et analyses rapportées et peuvent même aller dans le sens inverse.

ELLIPSIS AM - 112 avenue Kleber - 75116 Paris

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP - 11000014

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital social de 2 307 300 euros

RCS Paris 504 868 738

client_service@ellipsis-am.com

www.ellipsis-am.com